

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 juin 2026

PRÉVENIR LES OCCUPATIONS SANS DROIT NI TITRE EN ENCADRANT LA
SOUSCRIPTION DES CONTRATS ESSENTIELS - (N° 2926)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« et »,

le mot :

« ou »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel